On nous adresse la lettre suivante : 2 10832 . . . MRoubaix, 16 agril 1870.

A Monsieur le directeur-gérant du Jour

Lorsque dans une réunion qui eut lieu à Paris, les députés du Nord sollicitèrent de la Chambre consultative de Roubaix, la dési-gnation d'un de ses membres pour demander la concession des 305 kilomètres de chemin de fer qu'on appela plus tard le Nord-Est, et que la Chambre me fit l'honneur de pronon-cer mon nom, deux considérations puissantes me décidèrent à accenter la mission dont rent à accepter la mission dont

voulaient bien me charger mes collégues.

• 14 Je souhaitais ardemment la création de voies ferrées nouvelles et j'entrevoyais la possibilité d'une concurrence à créer au mo-

nopole de la puissante compagnie du Nord.

2º Je trouvais dans les traités de cons-2º Je trouvais dans les traités de construction et d'exploitation qui avaient été élaborés par nos députés eux-mêmes, et qui avaient été acceptés par les deux compagnies belors resultant de la compagnie avaient ete acceptes par les deux compagnes belges contractantes, je trouvais, dis-je, dans ces traîtés, la garantie sans laquelle je n'aurais osé, je l'avoue, entrer dans une af-faire qui m'était complétement étrangère et sans cette garantie pouvait engager trop

on ma responsabilité.

«Plusieurs personnes des plus honorables du département du Nord acceptèrent dans ces conditions la situation que j'acceptai moimeme, la concession nous fut accordée et le Nord-Est fut créé.

« Je vous ai dit tout à l'heure, j'avais en contrarte de la la l'heure, j'avais en contrarte de l'acceptair de l'acceptair de la l'heure de la l'heure de l'acceptair de l'acceptair de l'acceptair de l'acceptair de l'acceptair de la l'acceptair de l

entrant dans cette affaire un double but que je n'ai pas perdu de vue un seul instant: la création de voies nouvelles et d'une concurrence sérieuse qui devait nécessairement amener une diminution dans les prix de transport; mais je ne puis dégager ces deux con-sidérations des intérêts matériels qui nous sont confiés. Pour atteindre notre but, que fallait-il? que nos deux traités de conuction et d'exploitation fussent maintenus

et approuvés par le gouvernement, car c'est la que se trouvait notre sauvegarde. le n'ai pas 2 parler du traité de cons-truction; mais je déclare hautement que si dans la dernière réunion du conseil d'administration j'ai consenti après bien des hési-tations, je dirai même bien des luttes, à voter le traité d'exploitation avec la compagnie du Nord, c'est que j'avais, comme mes col-légues du Département du Nord des raisons sérieuses de croire que notre traité d'exploi-tation avec la société générale de Belgi-que n'aurait jamais été ratifié par le gou-vernement; que dès lors tout le système de notre affaire se trouvait changé et que

notre affaire se trouvait changé et que par cela même nous devions à notre grand regret abandonner la seconde partie de notre programme, la concurrence.

« Après les objections et les protestations que le traité avec le Nord souleva de tous cotés de la part des populations, des Conseils municipaux, des Chambres de commerce et des Chambres syndicales mes col·légues et moi fort émus de cette situation, nous nous rendimes à Paris, pour en conférer avec nos députés qui étaient nos parrains. avec nos députés qui étaient nos parrains, et qui, en cette circonstance encore, nous ont prouvé tout leur dévouément aux inté-

ont prouvé tout leur devouement aux morêts qui leurs sont confiés.

Dans une réunion que nous edmes au Corps législatif avec les députés du Nord le 8 de ce mois, nous leur avons exposé la situation et après leur avoir répété que la pensée seule de ne pas voir ratifier par le ministre notre traité avec la Société générale balsa nous avait fuit voter le traité avec le belge nous avait fait voter le traité avec le Nord; nous les avons priés de vouloir bien faire une démarche auprès de Son Excel-lence le ministre des travaux publics, pour obtenir la ratification formelle du premier de ces deux traités. Nous avons ajouté, que si d'ici le 22 de ce mois, jour où doit se réunir l'assemblée générale de nos action-naires, ils pouvaient nous donner une ré-ponse favorable du ministre, nous serions tout disposés à revenir sur une décision prise faute d'autre solution possible à pré-

voir et que nous aurions engagé nos actionaires à rejeter le projet de traité avec le Nord.

Voilà, Monsieur le directeur, à quel point nous en sommes aujourd'hui; je souhaite ardemment que la réponse du ministre soit conforme aux aspirations des populations et aux vœax que nous mêmes nous n'avons jamais cessé d'exprimer, mais vous compren-drez que je ne puis dès à présent préjuger

cette question, et que de la marche

événements pourra dépendre la conduite que je croirai devoir tenir dans l'avenir. Je vous serai obligé, de voutoir hien publier cette lettre dans un de vos plus prochains numéros et je yous prie d'ag: Monsieur, l'assurance de mes sentim les plus distingués.

GUSTAVE WATTINNE Les protestations qui se sont élevées la cession des chemins de fer du Nord-Est à la Compagnie du Nord. ne peuvent manquer d'éveiller l'attention sérieuse de l'administration supérieure. Nous désirons que cette importante question soit promptement résolue dans le sens des intérêts de nos populations.

En attendant la décision qui interviendra très prochainement, nous croyons que M. Gustave Wattinne, dont la parfaite honorabilité ne peut ètre mise en cause, saura dégager sa responsabilité comme membre du conseil d'administra tion du Nord-Est. — La lettre qui pré-cède en est pour nous la meilleure

L'administration municipale vient de prendre l'arrêté suivant :

Nous, Maire de la ville de Roubaix, valier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Hon-

Considérant que la prochaine ouverture de la Foire de cette ville nécessite des mesures de précaution afin d'évîter les accidents;

Arrêtons : Emplacement des marchés pendant la durée de la Foire .

Art. 1" — Les marchands bouchers, charcutiers, de légumes et de fruits, se tiendront place et rue Notre-Dame. Aat. 2. — Ceux d'épiceries et fruits secs,

Aat. 2. — Ceux d'épiceries et fruits secs, de lingerie, d'étoffes et d'habillements, place de la Mairie.

Ait. 3. — Ceux de chaussures, de ferraille, etc., de heurre, d'œufs et de votailles, place et rue Notre-Dame.

Art. 4. — La circulation est interdite aux voitures de toute espèce, sur la place de l'Eglise, dans la Grande-Rue et la rue du Château, les dimanche, lundi et mardi de la première semaine de la Foire, le dimanche et le lundi suivants. et le lundi suivants.

La même défense est faite aux personnes

Art. 5. — Aucun marchand ou teneur de jeux, spectacles, etc., ne pourra s'établir sur la voie publique, en quelque lieu que ce soit, sans avoir présenté ou déposé ses papiers au bureau de police, et avoir obtenu une autorisation qui lui indiquera le lieu où il pourra établir ses marchandises ou exhiber son spectacle. Le marchand ainsi autorisé

sera tenu d'occuper le lieu indiqué.

Art. 6. — Il est interdit de fumer dans les cirqués, salles de spectacles, loges de saltimbanques et de jeux de toute espèce, ainsi que dans les allées du Champ de Foire

et autour des baraques.

Défense est également faite à tous marchands ayant loge ou baraque sur la Foire, de faire du feu dans les dites loges ou ba

raques, et d'y coucher pendant la nuit.

Art. 7. — Il est interdit à tous marchands d'avoir des plats-bancs faisant saillie de plus de quarante centimètres sur les allées de la Foire, ceux dont les baraques dépasseraient cette dimension seront tenus de les réduire ou de quitter le Champ de Foire immédiatement.

Art. 8. - Il est interdit à tous marchands. donneurs de spectacles et autres personnes établies sur le Champ de Foire, de jeter ou déposer sur la voie publique aucune chose

qui puisse gêner la circulation ou nuire à autrui par des exhalaisons insalubres.

Il est également défendu à toutes personnes d'uriner ou déposer des ordures contre les baraques, les édifices publics et les mai-

Art. 9. — Les jeux de hasard de toute es-pèce seront sévèrement interdits.

Il vient de mourir à Linselles un glorieux défenseur du premier empire. Nous voulons parler de M. Villers.

Né le 1° juillet 1788, il entra au service militaire en 1807, dans la 8º légion de réserve devenue le 122° régiment de

Il a fait les campagnes de 1807, 1808, 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, 1814. Blessé de sept coups de feu et de cinq

de bayonnette, il fut deux fois porté pour la croix et ne la reçut défini-tivement que le 16 mars 1814, après un brillant fait d'armes.

A la bataille de Waterloo il regut un dernier coup de feu.

ses foyers en 1817, avec Il rentra dans

le grade de capitaine-Revenu au sein de sa famille il fut membre du conseil municipal pendant trente cinq ans, forma la compagnie des sapeurs-poinpiers, qu'il commanda pendant 15 ans.

Il étaitaussi président de la Société des anciens Militaires.

Toute la commune, voulant témoigner de sa sympathie envers le coura-geux soldat et l'homme de bien, et pren-dre part au deuil de son honorable famille, assistait à ses funérailles, qui ont eu lieu mercredi dernier. (Mémorial de Lille.)

Pourla chronique locale EDMOND DUVAL.

FAITS DIVERS

- Savez-vous comment on célèbre le jeudi

saint à Montpellier?

Après le lavement des pieds, qui a lieu à la cathédrale, un repas est offert aux pauvres à l'Hôpital général, et les pauvres sont servis par le préfet, le général, l'évêque et les prin-cipales autorités de la ville, assistées natu-rellement de leurs épouses. Les dames et les hommes, la serviette au

Les dames et les nommes, la servicte de bras, comme de simples garçons de restaurants se tiennent de chaque côté de la table — brillante de fleurs, d'argenterie, de linge blanc, — prêts à servir le repas, qui se compose : d'un potage, d'un plat d'œufs, d'un poisson vol-au-vent de poisson, d'un poisson, d'un plat de légumes, d'un entremets, du dessert et du café.

Bientôt la salle du festin s'ouvre, et un maître d'hôtel, en habit et en cravate blanche,

Mesdames et messieurs, les pauvres! — Mesdames et messieurs, les pauvres!

Dès lors, c'est à qui s'empressera d'accueillir les convives, de disposer leurs siéges, de les faire asseoir et de tout disposer pour qu'ils soient commodément placés pendant le festin.

L'évêque bénit la table; puis, une serviette

à la main et assisté de deux dames, il sert

le potage aux hommes.

Le général ou le préfet, assisté aussi de deux dames, sert le potage aux femmes.

A chaque plat, le service change, et l'on proclame à haute voix le nom des nouveaux

chacun attend son tour avec impatience, on voit briller la joie dans les yeux des ap-

pelés, et les mères ne peuvent dissimuler leur émotion quand leurs filles sont désignées pour servir les pauvres.

Spectacle charmant, — c'est un général, c'est un colonel, qui se met à servir à boire : c'est le recteur de l'Académie ou le receveur dénéral qui s'avisers de charger les systets. général qui s'avisera de changer les assiet-tes; c'est le marquis de X... ou le vicomte de "qui s'emparera du poisson pour le par-tager sur une table à part; c'est la comtesse de Z... ou la baronne de V... qui s'emparera d'une pile d'assiettes qui ont servi, pour

avoir le plaisir de rapporter une pile égale, car on change de vaisselle à chaque plat. Le dessert amène une joie expansive. Et, quand on annonce que toutes les jeunes personnes sont appelée, à servir le café, c'est un branle bas qui réjouit toute l'assemblée, convives et conviés.

onvives et conviés.

Après le café, l'évêque distribue à chacun des convives une somme d'argent. Ce sup-plément de dessert est, comme on le pense bien, parfaitement accueilli par eux. Enfin le prélat dit les grâces, puis les pauvres, en se séparant, emportent tout ce qui reste du des-

On lit dans le Rappel :

« On a enterré hier le chef de la maison Janisset, M. Chaise, mort d'une façon dra-

matique.

Il y a deux mois, il passait rue de la Chaussée-d'Antin, à l'angle de la rue Lafayet en compinus. il ne te, quand voulant éviter un omnibus, il ne vit pas une voiture de maître qui le renversa.

Le cocher retint les chevaux qui avaient

le sang vif, et qui piétinèrent le malheureux. Quand on le ramassa, il avait des coups de sabot par tout le corps.

Le mattre de la voiture, M. G. C.... descendit, aida à relever le blessé et à le transporter chez uh pharmacien. Lorsqu'on lui

eut lavé le visage, méconnaiss plaies et par la boue, M. G. un cri

— Jules ! Le blessé était son cousin. On s'était surtout inquiété des coups de l à la tête et à la poitrine. Ce n'est pas ce qui a fait le triste dé-

Un sabot avait écrasé le petit doigt de la n gauche. La gangrêne s'est mise à ce doigt, puis elle a gagné le poignet ; il a fallu ouvrir le bras. Le malade allait mieux; l'autre semaine, la gangrène a reparu et a monté rapidement. Il a fallu couper le bras. Et ce supplice a été inutile : M. Chaise est mort

On écrit de Marvejols (Lozère), au Mes-

Avant-hier soir, dimanche, 10 avril. M. le juge de paix de Nerbinals était averti qu'un homme d'Aumont, âgé d'environ cinquante ans, qui avait passé ia nuit dans la maison de M. Castanier, à Uzanges, venait de mourir, et qu'il avait la figure et les habits ensanglantés.

sanglantés.

Il se rendit aussitôt au village d'Uzanges, commune de Prinsuéjols, et après quelques renseignements pris sur les lieux, il dut aver tir la justice de Marvejols qui, dès hier matin, se rendait dans la localité, accompa-

d'un médecin. Là, un crime atroce avait été commis. Le Là, un crime atroce avait été commis. Le sieur Jean B... palletier, d'Aumont, était venu, dit-on, demander le dimanche, vers deux heures du matin, l'hospitalité dans la maison Castanier. Il s'était couché dans la grange, au-dessus des fourrages. La place qu'il occupait sur la paille était complétement ensanglantée. Sur les poutres voisines s'ancrevaient de nombreuses gouttes de s'apercevaient de nombreuses gouttes de sang.

Une hache énorme, trouvée dans la grange.

présentail sur son tranchant des cheveux convert de sang à moitié desséché. Le médecin a trouvé sur la partie moy-enne de la tête une immense plaie béante par laquelle la substance cérébrale faisait hernie. Onze coups de hache étaient apparents, soit sur la peau, soit sur les os du crâne, dans un espace qui ne mesurait pas plus de deux centimètres. Le malheureux a du mourir rès rapidement, à la suite d'une si vaste et si effroyable blessure.

La justice informe. On dit qu'on a déjà procédé à deux arres-

- Enfin voici donc une nonvelle manière de voler, il y avait longtemps qu'on n'avait imaginé quelque chose et qu'on se trainait dans l'ornière, il était temps d'imaginer le vo! à l'accordeur

vo! à l'accordeur.

Avant-hier, M. A... donnait une soirée, et parmi les invités comptait un certain nombre d'artistes qui se disposaient à payer leur écot. par quelque ronance bien sentie.

Mais, o stupéfaction, au moment où les artistes amateurs veulent commencer le concert, des sons étrangers sortent des pianos, c'est un vacarme fou sur le thème « chauden ».

dron. Impossible de s'accompagner sur de tels instruments. On se console en restant plus longtemps à table.

Voici ce qui s'était passé.

Voici ce qui s'etait passe.

Vers cinq heures du soir, un jeune homme d'aspect fort convenable, s'était présenté chez lui, de la part de son accordeur ordinaire et avait démonté les deux pianos de la maison.
Il tourna les clefs en sens divers. Disten

dit presque toutes les cordes, tapa sur les instruments à tort et à travers et les laissa finalement dans l'état le plus déplorable. On ne fit pas attention à son manège et on solda les dix francs qu'il demanda en se retirant.

— Un singulier roman, que celui qui vient de se dénouer d'une façon tragique à Saint-Pierre! Une ouvrière tulliste vivait depuis 5 ans avec un ouvrier du même âge et du

Les reproches qui leur étaient adressés de tous côtés sur l'irrégularité de leur union les avait touchés, ils s'étaient procuré les papiers nécessaires, avaient fait afficher leurs bancs, et allaient se marier aux Pâ-ques..... Mais il y a loin de la coupe aux

Dimanche dernier, des soupçous jaloux traversent l'esprit de la pauvre femme; elle croit que son amant ne l'aime plus autant, que son mariage ne sera pas heureux, et pour échapper au malheur qui la menace, elle va se pendre dans son grenier.

Une jolie anecdote empruntée au Courrier de l'Aisne :

Jeudi dernier, on jugeait un homme que trois témoins oculaires accusaient d'avoir volé un... sanglier domestique. Le cas était desospéré pour son avocat.— Enfin celui-ci se leva tout à coup et parla

ainsi:

— Je puis établir l'honnêteté de mon client au delà de l'ombre d'un doute, car je puis vous produire, moi, douze témoins prêts à jurer qu'ils ne l'ont pas vu voler, l'ant-Pendant quelques instants les juges sem

Pendant queiques instants les juges sem-blèrent réfléchir profondément, et pensant que, s'il y avait douze témoins ne l'ayant pas pas vu voler et seulement trois l'ayant vu, l'accusé devait être acquitté.— Mais hientôt ils recouvrèrent leur lucidité d'esprit. - On lit dans le Journal de Rennes qu'un ouvrier a mis le feu à la forêt de Pertre, à quelques kilomètres de Vitré. Trois cents cinquante hectares de bois ont été brûlés.

L'incendiaire est arrêtée. — On a exécuté jeudi, à Barcelone, cinq individus qui avaient été condamnés à mort pour des vols et des assassinats, commis au mois de mars dernier.

— Jeudi, dans l'après midi, trois ouvriers fouillaient le sol d'une maison à Valence, en Dauphiné, lorsqu'un éboulement s'est produit et les a ensevelis sous les décombres. Fromentin père et son second fils ont été tués sur le coup. Son fils atné, agé de vingt-et-un ans, a en plusieurs côtes fracturées; il est dans un état désespéré.

il est dans un état désespéré.

— On raconte, au sujet des antécédents de l'employé qui a commis un détournement de deux millions chez M. de Rothschild, qu'il avait déjà été à deux doigts de sa perte du temps où le baron de Rothschild décédé administrait la maison.

C'était dans une vérification des comptes à laquelle il fut procédé que l'employé, alors caissier des mounaies étrangères, dut montrer sos livres, qui furent trouvés exacts.

On jugea inatile d'ouvrir la caisse, qui devait contenir 60 mille livres sterling. Elle était vide!

- Sous ce titre : Un Prussien volé, le Prod

— Sous ce titre: Un Prussien volé, le Prote rapporte ce qui suit:

« Un malheureux prussien s'est fait voler 4,000 fr. hier, d'une façon aussi simple qu'inattendue. C'est M. Edmond J..., négociant à Memel en Prusse. Il ne parle pas français et ne conneît à Paris qu'une seule personne qui, trop occupée pour l'accompagner, l'avait cependant engagé à se défier des faciles conaissances. Les trois filous sont très-bien mis et d'une apparence four respectable. I'un mais et d'une apparence fort respectable, l'un blond et les deux autres bruns avec des cheveux grisonnants. Le meneur de l'affaire est un nommé Lauritz Dahl, de Dusselderf, disant venir de Mancheste, pour acheter des

cotons.

Trouvant sans doute la laine préférable, et notre Prussien une brebis facile à tondre, il l'a mené dans la soirée chez un marchand de vin du quai de Montebello. Bientôt les de vin du quai de monteneno. Bestioù les deux compatriotes engagérent la conversation avec deux compères de Lauritz Dahi que celui-ci parut d'abord ne pas connaître, L'un de ces compères qui se disait méridional et montrait à chaque justant une liasse de biserraise.

montrait à chaque instant une liasse de billets de bancknotes gagnées en Australie, proposa alors un par aussi étrange qu'invaisemblable. En 25 coups il devait faire entrer dans le bois d'une table une pièce de vingt francs en la jetant violemment à plat. Sûr de gagner, Edmond J... dépose mille francs en louis et thalers entre les mains du second compère, tandis que Lauritz Dahl donne la prétendue somme de vingt-inq mille francs en un rouleau qu'il dit contenir mille francs, deux billets de banque et une traite, du reste, sur son banquier, faite sur une feuille de papier ordinaire. Naturellement la du reste, sur son banquier, faite sur une feuille de papier ordinaire. Naturellement la pièce ne veut pas entrer dans le bois, et, aq bout de quelques coups, notre parieur quitte la salle en disant qu'il revient de suite, ce

la salle en disart qu'il revient de suite, ce qu'il se garde hien de faire.

D'abord les deux inconnus rassurent notre Prussien, lorsqu'il commence à s'inquiéter; puis, après s'être fait signe, tandis qu'il a le dos tourné, ils sortent vivement, et, avant que le pauvre étranger soit revenu de sa surprise, ils ont tourné le coin de la rue avec les louis et les thalers de l'enjeu. La police a été mise aussitôt à la recherche de ces trois filous; mais jusqu'à présent elle n'a encore pu rien découvrier à leur sujet, sauf que Lauritz Dahl avait logé la semaine dernière à l'hôtel des Pavillons, rue de l'Echiquier, et qu'il l'avait quité samedi; c'est, du reste, l'adresse qu'il avait donnée à 'sa dupe.

dupe. »

clamations avaient produit sur les auditeurs une certaine impression.

- Le fait est, dit Mathurin d'un air pensif, que du temps de M. Laurent, ma récolte de vin était vendue chaque année pour les besoins de la fabrique, aussitôt qu'elle était sortie de dessous le pressoir... Jamais depuis je ne m'en suis dé-

fait aussi avantageusement.

— Et moi donc! s'écria le gros paysan qui avait proposé d'abord d'assommer maître Simon, quels excellents marchés j'ai conclus à la fabrique!... Quand on pesait mes laines, il s'y trouvait toujours par ci, par là quelques feuilles sèches quelques graviers un peu gros, qui n'étaient pas d'ordonnance, et l'Anglais, vous savez! le monsieur rouge avec des lunettes d'or, criait comme un beau diable. Mais alors M. Laurent arrivait et disait avec son grand air : « Allons, allons, payez ce brave hommc... Je fais mes affaires, je veux qu'il fasse les sien-

nes! et ça passait.

— Et puis je voyais arriver chez moi beaucoup de marchands étrangers, dit un aubergiste; sans compter que le di-manche les ouvriers venaient boire au

cabaret, et ils payaient bien. Tout le monde se ressentait un peu de la richesse de cette maison-là, dit un autre interlocuteur; le plus pauvre dia-ble en avait des bribes... Aussi, ma foi! s'il ne fallait pas rétablir ce maudit

étang...
— Si l'on n'avait pas à craindre cette

terrible fièvre...

— Il serait à désirer que M. de Préci-gny consentit à remettre en activité la manufacture.

— Oui, et qui la dirigerait? Croyez-vous qu'un noble de cette volée consentirait, pour votre plaisir, à se faire fabri-cant de drap?

— Hein! vous y tenez donc? conclut Simon d'un air de triomphé.

— Oui, oui, reprit Mathurin avec un soupir, véritablement il est fâcheux que ce bel établissement soit perdu pour

- Comme nous serions heureux si

Tout à coup la conversation cessa, et les interlocuteurs se levèrent précipitam-ment. Pendant qu'ils exprimaient à l'envi leurs regrets du passé, le vieux curé de Précigny, appuyé sur sa canne, s'était avancé vers eux. Debout, à quelques pas du cercle, il avait entendu leurs sou-

Les assistants parurent interdits et baissèrent les yeux; le curé sourit d'un air mélancolique :

- Que l'homme ne sait guère ce qu'il demande! dit-il, en redressant sa taille voûtée; ces mêmes gens que j'ai vus na-guère accabiés de douleur et de désespoir, attribuant leurs maux affreux à cette opulente demeure, aspirent maintenant de tous leurs vœux à sa régénération.... Mais pourquoi m'en étonnerais-je? continua-t-il avec indulgence; les Israélites, sortis de l'esclavage ne regrettaient-ils pas les viandes et les oignons d'Egypte? pels réitérés de son vieux sergent, et par les roulements d'un tambour à demi dé-foncé, s'était décidée à quitter un caba-

Pourquoi mes pauvres paroissiens seraient-ils plus conséquents avec eux-mêmes que les enfants d'Israël? L'humanité n'a pas changé depuis trois mille ans!

La plupart des auditeurs étaient inca pables de comprendre ces paroles ; ce-pendant ils allaient s'excuser de leur apparente ingratitude envers leur bienfai teur, quant une grande rumeur se fit en tendre à l'extrémité du village :

- Le voici! le voici! s'écriait-on. Tous les yeux se tournèrent vers la grande route; on apercevait au loin dans la plaine une chaise de poste enveloppée d'un nuage de poussière.

— C'est lui, en effet! s'écria Mathurin troublé; allons! chacun à son poste!... et moi qui ne sait pas encore ce maudit compliment! Maître d'école, venez, je vous prie, et tenez-vous à portée, afin de me souffler au besoin... Monsieur le curé, de grâce, ne me quittez pas, je compte votre assistance; car je perds la tête

tout de bon. Le curé s'appuya amicalement sur son bras pour aller recevoir le voyageur, tan-dis que le maître d'école, sorte de cuistre à mine rouge et pédante, les suivait en grommelant.

-Souffler! moi! souffler! ce sera d'un

bel exemple pour mes écoliers! La garde nationale, excitée par les ap-

ret voisin et venait reprendre ses fusils

En un instant, l'alerte fut générale: les curieux, avertis par le bruit du tambour. accouraient de toutes parts pour assister à la cérémonie officielle. On se poussait,

a la ceremonie officielle. On se poussait, on se coudoyait; la joie, l'impatience se manifestaient par des cris tumultueux. Bientôt, cependant, l'ordre se rétablit. La garde nationale, alignée tant bien que mal, formait la haie; la foule se serrait en rangs compactes derrière elle. Les notables de Précigny, le conseil municipal le suré le mottre d'école précidée. pal, le curé, le maître d'école, présidés par le maire Mathurin, s'étaient groupés sous l'arc de triomphe même. Dans le fond, on apercevait le vieux Nicolas toujours immobile sur son siége rustique; quoiqu'il ne pût rien voir, la foule resquoiqu'il ne pût rien voir, la foule res-pectueuse avait laissé devant lui un vaste espace vide. Un profond silence régnait maintenant dans l'assemblée.

Quand la chaise de poste fut arrivée à vingt pas environ de l'arc de triomphe elle s'arrèta, et trois personnes en des-cendirent. Dans celle qui marchait la première, les habitants de Précigny n'eurent pas de peine à reconnaître le comte Alfred; des deux autres, l'une était Rigo-bert; la troisième, un jeune homme à la physionomie ouverte, aux manières distinguées, qui était inconnu de tous les assistants.

ssistants.

A la vue de leur bienfaiteur, les paysans poussèrent des vivats effrénés tambour battit aux champs, les soldats improvisés présentèrent les armes; pour roi ou empereur, le pauvre village de Précigny n'eût pas pu saire davantage.

Cependant le comte s'avançait d'un pas rapide vers ses anciens amis. Ce n'était plus le jeune homme vif, impétueux,toujours prêt à braver le péril, à briser l'ob-stacle; il y avait maintenant dans sa personne une maturité grave, une dignité mélancolique. Quelques rides se montraient à l'angle de ses yeux ; quand il ôta son chapeau pour saluer la foule, il laissa voir un front dégarni et presque chauve. Du reste, son visage avait gagné en expression et en noblesse ce qu'il avait sa pâleur attestait l'action d'une intérieure toujours présente et toujours énergique.

Il semblait fort embarrassé des hommages dont il était l'objet; son mécon-tentement se dissimulait avec peine sous un sourire poli. Avant que le maire, ému et troublé, eût pu commencer sa haran-gue, il lui dit d'un ton cordial en lui ten-dant la main :

—Qu'est-ce que ceci, mon cher Ma-thurin? une fète... un triomphe... pour thurin'? une lete... un triomphe... pour moi, votre ami, votre ancien compagnon d'infortune? En vérité, vous n'y pensez pas... Je n'ai pas mérité ces honneurs, je n'y ai aucun droit; je tiens seulement à votre affection, à celle de ces braves gens, et bientôt, j'espère, vous me l'accorderez sans réserve!

Cette bonhomie déconcerta l'honnête fonctionnaire; cependant il voulait es-